



Société anonyme au capital de 20 126 756.24 euros  
Siège social : 350, avenue Jean Jaurès, 69 007 Lyon  
421 577 495 RCS Lyon

**Descriptif du programme de rachat d'actions soumis  
aux actionnaires lors de l'assemblée générale mixte des actionnaires  
du 6 novembre 2006**

*Établi en application des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers ("AMF"), le présent descriptif du programme de rachat d'actions a pour objet d'indiquer les objectifs et les modalités du programme de rachat par la société OL Groupe (la "Société") de ses propres actions approuvé par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 6 novembre 2006.*

**1. Date de l'assemblée générale des actionnaires autorisant le programme de rachat d'actions**

6 novembre 2006.

**2. Nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par la Société**

A la date du lundi 12 mars 2007, la Société ne détient aucune de ses actions.

**3. Répartition par objectifs des titres détenus par la Société au jour de la publication du descriptif du programme de rachat**

Non applicable.

**4. Objectifs du programme de rachat d'actions**

- Assurer, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement et au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, l'animation du marché, la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions d'OL Groupe ;
- Les conserver et procéder à des remises ou échanges ultérieurs, lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- Assurer le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou attribuer des actions gratuites aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- Annuler les actions ainsi rachetées, dans les termes indiqués dans la vingt-quatrième résolution de l'Assemblée générale mixte du 6 novembre 2006.

**5. Part maximale du capital, nombre maximal, prix maximum d'achat et caractéristique des titres que la Société se propose d'acquérir**

La Société aura la faculté d'acquérir des actions à un prix d'achat maximum de 200% du prix des actions offertes au public, dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, soit 48 euros par action, représentant un montant maximal de 63 558 192 euros.

Le nombre maximal arrondi de titres dont le rachat est autorisé à la date du présent communiqué est de 1 324 129 actions, représentant 10 % du capital de la Société au 12 mars 2007.

Nature des titres rachetés : Actions ordinaires, cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B)

Libellé : OL GROUPE

Mnémonique : OLG

Code ISIN : FR0010428771

**6. Durée du programme de rachat**

Le programme pourra être mis en œuvre à compter de la date de publication du présent communiqué et ce, durant dix-huit mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte du 6 novembre 2006, soit au plus tard le 5 juin 2008.

**7. Opérations effectuées par voie d'acquisition, de cession ou de transfert dans le cadre de précédents programmes de rachat**

Le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société réunie le 6 novembre 2006 est le premier programme qui sera mis en œuvre par la Société.